



**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc**

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025**

Convocation du 29 janvier 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Romuald LABARRE

Membres en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

URBANISME

2025-895 REGULARISATION FONCIERE - RUE DES CHEMINOTS - ACQUISITION D'EMPRISE DE VOIRIE A MME LAURENCE LEBRETON

M. DECRETON explique que dans le cadre d'une division de la propriété de Madame Laurence LEBRETON, sise 3 rue des Cheminots, il s'est avéré qu'une régularisation foncière était à envisager car la parcelle cadastrée section AB n°955, d'une superficie de 12 m², constitue en réalité une emprise de la voie publique.

Par courrier du 2 janvier 2025, Madame Laurence LEBRETON, propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°955, a donné son accord pour céder à la ville cette emprise de voirie pour un euro symbolique.

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte authentique de cession en la forme administrative, dont la rédaction et les frais de publication seront à la charge de la commune.

mis sur internet le 12 février 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 022-212202154-20250204-DB202504FEV895-DE

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

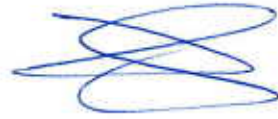
- **APPROUVE** l'acquisition à Madame Laurence LEBRETON de la parcelle cadastrée section AB n°955, d'une superficie de 12 m² sise 3 rue des Cheminots en vue de l'intégration de celle-ci dans le domaine public communal au prix d'UN EURO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Romuald LABARRE



Régularisation emprise de voirie

3 rue des Cheminots – parcelle AB 955

Acquisition à Mme LEBRETON Laurence

